



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32

33 à partir du point n°2016-09-102-DGS



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

### Procès verbal de la séance du 22 juin 2016

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

*Mme Delavenne lit la première partie d'une déclaration au nom du groupe Tarnos pour tous :*

**Tarnos pour Tous**

*engagés pour Vous*

Conseil municipal du 15 septembre 2016

**Monsieur le Maire, Chers collègues**

#### **Concernant l'approbation des Procès Verbaux des Conseils des 22 et 30 juin**

Le groupe « Tarnos pour tous » ne votera pas ces Procès Verbaux. Nous avons adressé deux recours aux services de l'Etat, remettant en cause le contexte de légalité de la tenue des conseils municipaux du 22 juin (convocation et envoi des dossiers n'étant pas intervenus dans le temps réglementaire) et du 30 juin (compte-rendu du Conseil précédent non voté).

Nous restons dans l'attente d'une réponse globale de Monsieur le Préfet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, en ce qui concerne le Procès Verbal du conseil du 22 juin, et plus précisément la délibération « Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes pour les exercices 2010 à 2014 », je vous demande expressément de bien vouloir supprimer l'adverbe « ironiquement » appliqué à mon intervention. Il s'agit là d'un jugement de valeur qui n'a pas sa place dans un Procès-Verbal.

*M. le Maire précise qu'à sa connaissance, le représentant de l'Etat a répondu à Mme Delavenne sur le recours déposé pour le Conseil municipal du 22 juin.*

*Mme Delavenne indique qu'elle a, de nouveau, écrit à M. le Préfet.*

*M. le Maire indique que la réponse du représentant de l'Etat date du 17 août dernier et qu'elle est à la disposition de ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.*

*Concernant la modification du procès verbal, M. le Maire accepte d'enlever l'adverbe « ironiquement », sous réserve que tous les élus soient d'accord.*

*Le procès verbal du 22 juin a été modifié en ces termes :*

*« Concernant le délai de réponse, M. Perret indique que M. le Maire dispose d'un délai d'un mois pour répondre, par écrit, au rapport d'observations définitives et que durant ce délai les rapports provisoires ne sont pas communicables.*

*Mme Delavenne souligne qu'il s'agit de transparence. »*

Vote : 32  
Pour : 30  
Contre : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 22 juin 2016

### **Procès verbal de la séance du 30 juin 2016**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

*Concernant la délibération 2016-06-081-DGS, M. le Maire informe les élus que la Ville a été mise en demeure d'acquérir l'ensemble de la propriété Gesnais-Bodinat. Il rappelle que la Ville était seulement intéressée par les parcelles consacrées à l'activité agricole et que, par conséquent, elle s'est retirée de cette acquisition.*

*Mme Delavenne lit la deuxième partie de la déclaration au nom du groupe Tarnos pour tous :*

En ce qui concerne le procès-verbal du 30 juin, je voudrais apporter quelques précisions sur les échanges suite à la déclaration de Monsieur Gonzalez qui ne me semble pas rapportée justement.

Je vous demande donc de bien vouloir intégrer ces échanges dans leur intégralité :

« à la question de Mme DELAVENNE à M. GONZALEZ : Par qui est assuré le transport aujourd'hui ?

M GONZALEZ indique qu'il est assuré par une délégation de service public à chronobus

Mme DELAVENNE demande à qui ? Sans réponse de M GONZALEZ, Mme DELAVENNE dit que c'est VEOLIA, une entreprise privée qui assure la DSP et qu'elle est bien placée pour le savoir puisqu'elle était au syndicat mixte du transport

M GONZALEZ affirme que ce n'est pas VEOLIA mais que c'est TRANSDEV

Mme DELAVENNE affirme que c'est VEOLIA une entreprise privée et non TRANSDEV

M le MAIRE indique que ce n'est pas VEOLIA mais TRANSDEV. Mme DELAVENNE demande si cela a changé. M le Maire répond : c'est en train de changer. Mme DELAVENNE demande « ça a changé ou ça va changer » M le MAIRE répond : « ça va changer »

M GONZALEZ demande à Mme DELAVENNE comment financer le transport via une entreprise privée.

Mme DELAVENNE pose la question sur la situation actuelle à M GONZALEZ : « Vous n'avez pas une taxe transport ? « une partie des impôts ? »

Concernant les comptes-administratifs, vous deviez nous fournir copie du mail adressé par les services fiscaux concernant les 600 000 Euros supplémentaires relatifs aux rôles supplémentaires et complémentaires suite à des régularisations de la taxe foncière.

La pièce jointe à ce compte-rendu pose une interrogation essentielle ! il est impossible d'avoir une information sur l'origine de ce document. Vous n'avez donc pas répondu à vos engagements de nous fournir le mail des services fiscaux.

Marie-ange DELAVENNE – Gérard CLAVERIE

*Concernant le mail des services fiscaux évoqué dans la déclaration, M. le Maire indique qu'il s'agissait d'un mail laconique.*

*M. le Maire rappelle que le samedi 24 septembre au matin, une action en lien avec le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour (STACBA) est organisée visant à promouvoir l'usage du vélo. Il invite les élus et les tarnosiens à participer à cette opération.*

**Vote : 32**

Pour : 27

Contre : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 30 juin 2016

### Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
305	13/06	Renouvellement adhésion 2016 au RFVE	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices pour l'année 2016	190,00 €
306	13/06	Renouvellement adhésions 2016 ANDEV	Renouvellement des adhésions à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes pour l'année 2016	220,00 €
307	13/06	Convention de mise à disposition de locaux écoles maternelles R Lasplacettes et J Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux des écoles J. Jaurès et J. Mouchet	A titre gratuit
308	13/06	REPRISE VEHICULE	Reprise d'un véhicule municipal par la société Baskoto Renault	100,00 €
309	15/06	ACQUISITION D UN TRACTEUR POLYVALENT HOMOLOGUE ROUTE	Marché relatif à l'acquisition d'un tracteur polyvalent homologué route avec la sté Agrivision	15780,00 € TTC
310	15/06	Convention de mise à disposition de locaux école maternelle J Jaurès et élémentaires J Mouchet et Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux des écoles J. Jaurès et J. Mouchet	A titre gratuit
311	16/06	prêt de matériel ast foot 3-06	Mise à disposition de matériel municipal – AST Foot	A titre gratuit
312	16/06	prêt de matériel fleurent 14-08	Mise à disposition de matériel municipal – M. Fleurent	A titre gratuit
313	16/06	prêt de matériel imp ming 18-06	Mise à disposition de matériel municipal – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
314	16/06	prêt de salle ce carrefour 10-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité d'entreprise de Carrefour	A titre gratuit
315	16/06	prêt de salle moser et sables 2-08	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Moser et Sables Immobilier	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
316	16/06	prêt de auditorium juin académie internationale de musique de biarritz	Mise à disposition de l'auditorium de l'Ecole Municipale de Musique – Académie Internationale de Biarritz	A titre gratuit
317	16/06	prêt de salle acca 23-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association ACCA	A titre gratuit
318	16/06	prêt de salle océan aquitaine 26-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
319	16/06	prêt de salle aep aéolia 4-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Education Populaire « AEOLIA »	A titre gratuit
320	16/06	prêt de salle aerofit 11-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Aérofit Club	A titre gratuit
321	16/06	prêt de salle ermend bonnal 5-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Ermend Bonnal	A titre gratuit
322	16/06	prêt de fourgon apeemm 18 et 19 juin	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Association des parents d'élèves de l'école de musique	A titre gratuit
323	16/06	prêt de salle foncia bolling 30-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
324	16/06	prêt de matériel petit claude 10-06	Mise à disposition de matériel municipal – M. Petit	A titre gratuit
325	16/06	prêt de matériel beneuf 20-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Beneuf	A titre gratuit
326	16/06	prêt de salle la loco 8-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Locomotive	A titre gratuit
327	16/06	prêt de salle pcf 20-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
328	16/06	prêt de matériel bache 17-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Bache	A titre gratuit
329	16/06	prêt de salle parti de gauche 17-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de gauche	A titre gratuit
330	16/06	prêt de salle so aikido 18-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Sud Ouest AÏKIDO	A titre gratuit
331	16/06	prêt de salle urban dance school 12-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Urban Dance School	A titre gratuit
332	16/06	ANNULEE PAR DECISION N° 2016/372		

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
333	16/06	prêt de salle centre culturel 16 au 19-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre culturel et social Boucau Tarnos	A titre gratuit
334	16/06	prêt de salle ul cgt 21-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Union Locale CGT	A titre gratuit
335	16/06	prêt de salle club des aînés 30-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association du Club des Aînés	A titre gratuit
336	16/06	prêt de matériel foire agricole ste marie de gosse 27-08	Mise à disposition de matériel municipal – Foire agricole Ste Marie de Gosse	A titre gratuit
337	16/06	prêt de matériel mairie boucau 10-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
338	16/06	Mission OPC - Centre Technique Municipal	Marché relatif à la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination dans le cadre de la réhabilitation du CMAC avec la sté G2C	32508,00 € TTC
339	20/06	convention d utilisation des locaux - école J Jaurès maternelle	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Jaurès	A titre gratuit
340	21/06	Convention de formation - ARPEGE - Formation au logiciel Concerto Opus Logiciel de gestion, mise à niveau de nouvelles fonctionnalités	Convention avec la sté ARPEGE pour une formation sur le logiciel Concerto Opus du 13/09/16 au 15/09/16	2 550,00 € TTC
341	21/06	Convention de formation - ARPEGE - Formation au logiciel Concerto Opus Logiciel de gestion, mise à niveau de nouvelles fonctionnalités	Convention avec la sté ARPEGE pour une formation sur le logiciel Concerto Opus du 21/09/16 au 23/09/16	2 550,00 € TTC
342	21/06	Convention de formation - ARPEGE - Formation au logiciel Concerto Opus Logiciel de gestion, mise à niveau de nouvelles fonctionnalités	Convention avec la sté ARPEGE pour une formation sur le logiciel Concerto Opus le 29/09/16	1 020,00 € TTC
343	21/06	Convention de formation - ARPEGE - Formation au logiciel Concerto Opus Logiciel de gestion, mise à niveau de nouvelles fonctionnalités	Convention avec la sté ARPEGE pour une formation sur le logiciel Concerto Opus du 20/10/16 au 21/10/16	1 530,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
344	21/06	Convention de formation - ARPEGE - Formation au logiciel Concerto Opus Logiciel de gestion, mise à niveau de nouvelles fonctionnalités	Convention avec la sté ARPEGE pour une formation sur le logiciel Concerto Opus du 25/10/16 au 26/10/16	2 040,00 € TTC
345	23/06	FOURNITURE TERRE VEGETALE ET SABLE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	Marché relatif à la fourniture de terre végétale et de sable avec les stés Gravière Barradour et Loreki	Montant annuel maximum : 14 000,00 € HT
346	24/06	Contrat d'occupation du domaine public - logement Centre Municipal Albert Castets - F3	Mise à disposition d'un logement municipal durant la saison estivale – M. Timante (MNS)	A titre gratuit
347	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole Félix Concaret	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école F. Concaret	A titre gratuit
348	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole Jean Mouchet	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Mouchet	A titre gratuit
349	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole Robert Lasplacettes	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école R. Lasplacettes	A titre gratuit
350	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole maternelle Jean Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Jaurès	A titre gratuit
351	27/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 28/04/16	150,00 € HT
352	27/06	ANNULEE PAR DECISION N° 2016/356		
353	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole élémentaire Jean Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Jaurès	A titre gratuit
354	27/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole Odette Duboy	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école O. Duboy	A titre gratuit
355	28/06	Contrat d'occupation du domaine public - logement Centre Municipal Albert Castets - F3	Mise à disposition d'un logement municipal durant la saison estivale – M. Antunes (MNS)	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
356	28/06	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 10/06/16	150,00 € HT
357	29/06	REALISATION D ETUDES GEOTECHNIQUES AVENUE DU DAUPHIN	Marché relatif à la réalisation d'études géotechniques à l'avenue du Dauphin avec la sté ECR Environnement	4320,00 € HT
358	29/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition de salles de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition de salles de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin au mois de mai 2016	750,00 € HT
359	29/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 25/05/16	75,00 € HT
360	29/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 15/06/16	75,00 € HT
361	29/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 28/06/16	75,00 € HT
362	30/06	Convention d utilisation des locaux - Ecole Charles Durroty	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école C. Durroty	A titre gratuit
363	30/06	Convention d utilisation des locaux - Ecole Daniel Poueymidou	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école D. Poueymidou	A titre gratuit
364	30/06	Convention d utilisation des locaux - Ecole Robert Lasplacettes	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école R. Lasplacettes	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
365	30/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole Robert Lasplacettes	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école R. Lasplacettes	A titre gratuit
366	30/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole maternelle Jean Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Jaurès	A titre gratuit
367	30/06	Convention d'utilisation des locaux - Ecole élémentaire Jean Jaurès	Mise à disposition de locaux municipaux de l'école J. Jaurès	A titre gratuit
368	30/06	Prêt sur le budget de la commune auprès de la banque postale 800 000 euros	Réalisation d'un emprunt de 800 000 € auprès de la Banque Postale pour financer les investissements de la Commune pour l'année 2016	800 000,00 €
369	30/06	Prêt relais sur le budget annexe du lotissement Bertin auprès du crédit agricole 200 000 euros	Réalisation d'un prêt relais de 200 000 € auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine pour le budget annexe du lotissement Bertin	200 000,00 €
370	30/06	Adhésion AGORES	Renouvellement de l'adhésion à l'AGORES pour l'année 2016	100,00 €
371	30/06	Convention de partenariat - Résidence Tarnos Océan	Convention avec la Résidence Tarnos Océan pour l'organisation d'une animation à la crèche ST Exupéry	A titre gratuit
372	04/07	prêt de salle ALTB 9-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association ALTB	A titre gratuit
373	04/07	prêt de matériel lataillade 24-07	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Lataillade	A titre gratuit
374	04/07	prêt du parc de la nature 8 au 10-07	Mise à disposition du parc de la Nature – Parti Communiste Français	A titre gratuit
375	04/07	prêt de salle ACCA 16-07	Mise à disposition d'une salle municipale – ACCA	A titre gratuit
376	04/07	prêt matériel mairie boucau 17-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
377	04/07	prêt salle acca 2-07	Mise à disposition d'une salle municipale – ACCA	A titre gratuit
378	04/07	prêt de salle agence basco landaise 18-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Basco Landaise	A titre gratuit
379	04/07	prêt salle BT Retraite Sportif 1-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Boucaut Tarnos Retraite sportive	A titre gratuit
380	04/07	prêt de salle ermend bonnal 6-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Ermend Bonnal	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
381	04/07	prêt de salle foncia bolling 25-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
382	04/07	prêt de salle départ retraite dubert 29-06	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Dubert	A titre gratuit
383	04/07	prêt église des forges 16-07	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Dubert	A titre gratuit
384	04/07	prêt de matériel dubert 30-06	Mise à disposition de matériel municipal – M. Dubert	A titre gratuit
385	05/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 20/09/15	50,00 € HT
386	05/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 22/01/16	150,00 € HT
387	05/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 20/05/16	75 € HT
388	05/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 01/06/16	150 € HT
389	05/07	Contrat d'occupation du domaine public - Logement Ecole Jean Jaurès - N°2	Mise à disposition d'un logement municipal – Mme Descamp (2 mois)	Loyer mensuel : 350,06 €
390	06/07	Indemnisation sinistre Ilôt directionnel Conseillé	Indemnisation suite à un sinistre du 27/04/16 au niveau de l'îlot directionnel Conseillé	1 974,68 €
391	06/07	attribution marché arrachage de la jussie	Marché relatif à l'arrachage de la jussie avec l'association Mifen	15 000,00 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
392	08/07	indemnisation sinistres centrales anti-intrusion écoles Jean MOUCHET et Robert LASPLACETTES	Indemnisation suite à un sinistre du 26/01/16 au niveau des centrales anti-intrusion des école J. Mouchet et R. Lasplacettes	130,34 €
393	11/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - La Loco	Contrat avec l'association La Locomotive pour l'animation d'un concert dans le cadre des soirées du Patio	800,00 €
394	11/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - La Maison	Contrat avec l'association La Maison pour l'animation d'un concert dans le cadre des soirées du Patio	500,00 €
395	13/07	Renouvellement adhésion ADIL pour l année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement pour l'année 2016	3 144,00 €
396	18/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin les 11 et 12 /01/16	150,00 € HT
397	18/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 02/02/16	100,00 € HT
398	18/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin au mois de juin 2016	1 300,00 € HT
399	18/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - Tangata	Contrat avec l'association Tangata pour l'animation d'un concert dans le cadre des soirées du Patio	500,00 €
400	18/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - Red Hot Nipples	Contrat avec Red Hot Nipples pour l'organisation d'un concert dans le cadre des soirées du patio	450,00 €
401	18/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - Alexander BB	Contrat avec l'association « Les amis du Jazz » pour l'organisation d'un concert dans le cadre des soirées du patio	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
402	18/07	DVCS - MAC - Soirées du patio - Nicoo	Contrat avec NICOO pour l'organisation d'un concert dans le cadre des soirées du patio	450,00 €
403	20/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 24/02/16	75,00 € HT
404	20/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 26/02/16	75,00 € HT
405	25/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 17/03/16	150,00 € HT
406	25/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 23/03/16	75,00 € HT
407	25/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin les 4, 5 et 6/07/16	375,00 € HT
408	25/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin le 13/07/16	75,00 € HT
409	26/07	prêt de matériel CGR	Mise à disposition de matériel municipal – Mega CGR Tarnos	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
410	26/07	prêt de salle annuelle AMAP	Mise à disposition d'une salle municipale - AMAP	A titre gratuit
411	26/07	prêt de matériel Mme Damestoy	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Damestoy	A titre gratuit
412	26/07	prêt du parc de la nature BTS 23-07	Mise à disposition du parc de la Nature - BTS	A titre gratuit
413	26/07	prêt du parc de la nature TCA 22-07	Mise à disposition du parc de la Nature – Association TCA	A titre gratuit
414	26/07	prêt de salle rencontre et amitié 1-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
415	26/07	prêt du parc de la nature Ass. TOUS 15-07	Mise à disposition du parc de la Nature – Association TOUS	A titre gratuit
416	26/07	prêt du parc de la nature Ass. Lagnukin 17-07	Mise à disposition du parc de la Nature – Association Lagnukin	A titre gratuit
417	26/07	prêt de salle Cyclo Club Tarnosien 24-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
418	26/07	prêt de salle FEPEM 29-09	Mise à disposition d'une salle municipale - FEPEM	A titre gratuit
419	26/07	prêt de matériel Biala 22-07	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Biala	A titre gratuit
420	26/07	Rénovation réaménagement du Skate Park	Marché relatif aux travaux de rénovation du skate park avec la sté Concrete Waves Skate Park	38 904,00 € TTC
421	27/07	DVCS - MAC - Saison Culturelle - Une nuit à grenade 20/11/16	Contrat avec le théâtre « Label étoile » pour la représentation de la pièce « Une nuit à Grenade »	2 660,00 €
422	27/07	Avenant au contrat d occupation du domaine public - Logement Ecole Jean Jaurès - N°1	Avenant au contrat d occupation du domaine public - Logement Ecole Jean Jaurès ( N°1 ) modifiant le montant du loyer	Loyer mensuel : 350,06 €
423	27/07	avis attribution marché colis de Noël 2016 pour les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à TARNOS	Marché relatif à la fourniture des colis de Noël aux aînés avec la sté Fleurons de Lomagne	Prix par colis : 12,90 € TTC
424	28/07	Bail commercial entre la Commune de Tarnos et la Société Coopérative d Intérêt Collectif «L EOLE»	Bail commercial entre la Commune de Tarnos et la Société Coopérative d Intérêt Collectif «L EOLE» pour une durée de 9 ans	Loyer mensuel : 4381,02 € HT
425	29/07	Avenant n° 5 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l entreprise HADOC	Avenant n° 5 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC dans le cadre de la révision annuelle des loyers du Pôle Bertin	Loyer mensuel : 393,90 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
426	03/08	prêt de matériel Autier 26-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Autier	A titre gratuit
427	03/08	prêt de matériel Husson 26-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Husson	A titre gratuit
428	03/08	prêt de salle ACCA 13 et 27-08	Mise à disposition d'une salle municipale - ACCA	A titre gratuit
429	03/08	prêt du parc de la nature 14-08	Mise à disposition du parc de la Nature – OLD BLACK'S	A titre gratuit
430	03/08	prêt du parc de la nature BTS 20-08	Mise à disposition du parc de la Nature – BTS	A titre gratuit
431	03/08	prêt du parc de la nature Old black 28-08	Mise à disposition du parc de la Nature – OLD BLACK'S	A titre gratuit
432	03/08	prêt de salle Fnaca année	Mise à disposition d'une salle municipale – La FNACA	A titre gratuit

**2016-09-100-DGS – Programme Héphaïstos – Compromis de vente avec le Comité Ouvrier du Logement (COL)**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

*M. Dubert indique que le COL a déposé le permis de construire le 24 juin dernier et qu'à la suite de l'instruction de ce permis de construire et des délais légaux de recours, la démolition et la construction pourront démarrer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour une livraison prévue fin 2018.*

**Vote: 30**

Pour: 30

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec le COL pour procéder à cession de la propriété cadastrée section AI n°283p, 284p et 285p pour une superficie approximative de 3204 m<sup>2</sup>.

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de un million deux cent deux mille sept cent cent soixante douze euros (1 202 772€)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dits actes ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**2016-09-101-DGS – Lotissement Bertin – Compromis de vente avec la Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA)**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

*Mme Faure demande pour quand est prévue l'ouverture du centre de formation.*

*M. le Maire indique qu'en parallèle de l'acquisition de ce terrain, l'architecte vient d'être choisi et que la SEPA va déposer un permis de construire dans le courant de l'automne. Il rajoute que le début de la construction pourrait être envisagé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.*

*M. le Maire souligne le fait que, pour la Ville, l'emploi et le développement économique sont une priorité. Il prend pour exemple le fait d'avoir pu maintenir une entreprise comme Turbomeca sur le territoire tarnosien en accompagnant notamment le projet « CAP 2020 » avec les élus et les agents. Il rajoute que Turbomeca a trouvé un intérêt à rester sur Tarnos notamment grâce à ses liens avec les activités présentes sur l'Espace Technologique Jean Bertin en terme de sous-traitance ou de service aux entreprises.*

*Il indique que l'Union des Industries Minières et Métallurgiques (UIMM) a retenu le site tarnosien ce qui, à son sens, démontre que la longue action des municipalités successives a été pertinente.*

*M. le Maire rappelle que le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) est en cours de construction sur le lotissement Bertin et qu'il va jouer un rôle important et cohérent dans la stratégie menée par la Ville en terme d'emploi, de développement économique et de formation.*

*M. le Maire souligne que, dans le contexte actuel, il y a ceux qui tiennent des discours et ceux qui, à travers leurs actions montrent concrètement leur volonté. Il cite notamment Mme Pierrette Fontenas, Maire Honoraire, qui est à l'origine de la création de l'Espace Technologique Jean Bertin.*

**Vote: 32**  
Pour: 32

#### **Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec la Société d'Équipement des Pays de l'Adour – Société Anonyme ayant son siège social à Pau (64), 238 boulevard de la Paix, identifiée sous le numéro SIREN 775 638 695 RCS Pau- pour procéder à cession des lots 16 (parcelle cadastrée AL n°623 d'une contenance de 1 562m<sup>2</sup>), 17 (parcelle cadastrée AL n°622 et AL n°626 d'une contenance totale de 1 684 m<sup>2</sup>) et 18 (parcelle cadastrée AL n°625 d'une contenance de 1 971 m<sup>2</sup>) du lotissement BERTIN pour une superficie totale de 5 217m<sup>2</sup>

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de 528 233,57 € TTC (cinq cent vingt huit mille deux cent trente trois euros et cinquante sept centimes) soit :

- pour le lot 16 : **132 770€ HT+ 24 829,55€ TVA = 157 599, 55€ TTC**

- pour le lot 18 : **167 535€ HT+ 31 331, 02€ TVA = 198 866,02€ TTC**

- pour le lot 17 : **143 140€ HT+ 28 628€ TVA= 171 768€ TTC**

**prix total de 528 233,57€ TTC pour les lots 16, 17 et 18.**

**DESIGNE** Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**Arrivée de M. Garans**

**2016-09-102-DGS – Lotissement Pierre Sémard – Compromis de vente avec M. et Mme Lewandowski**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

*Mme Faure demande s'il y a eu une ébauche du projet de construction sur le terrain.*

*Mme Nogaro indique que des plans ont été soumis et présentés en commission municipale. Elle confirme qu'il y aura bien une construction et rajoute que la Ville attend désormais le dépôt du permis de construire.*

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame LEWANDOWSKI , ou toute autre personne s'y substituant, une promesse unilatérale de vente à régulariser pour procéder à cession d'une portion de terrain de 2 200m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AM n°663 constituant le lot n°1 du lotissement Pierre Sémard.

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix 224 400€ TTC (deux cent vingt quatre mille quatre cent euros) soit 187 000€ HT auxquels s'ajoutent 37 400€ de TVA.

**DESIGNE** Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**2016-09-103-DGS – Convention annuelle avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

*M. le Maire informe les élus que les rapports financiers et le rapport d'activités 2015 sont à leur disposition à la Direction Générale des Services.*

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention 2016 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**INDIQUE** que la dépense est inscrite au budget 2016.

**2016-09-104-DR/FIN – Garantie d'emprunt – Le COL – Programme « Saint Nicolas »**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

## Le Conseil municipal,

**ACCORDE** accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 850 762 euros souscrit par Le COL, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'opération de construction de 21 logements « Saint Nicolas » située 33 – 35 Boulevard Jacques Duclos à TARNOS.

**DIT QUE** les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

### Ligne du Prêt 1

#### Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

<b>Ligne du Prêt : 1</b> <b>Montant :</b>	PLAI 473 690 euros
Si avec préfinancement : <b>Durée totale :</b> <b>-Durée de la phase de préfinancement:</b> <b>-Durée de la phase d'amortissement :</b> <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	de 3 à 24 mois 40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - <b>0.2 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

### Ligne du Prêt 2

#### Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

<b>Ligne du Prêt : 2</b> <b>Montant :</b>	PLAI foncier 159 486 euros
Si avec préfinancement : <b>Durée totale :</b>	

-Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	de 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - <b>0.2 %</b> Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### Ligne du Prêt 3

Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

Ligne du Prêt : 3 Montant :	PLUS 835 497 euros
Si avec préfinancement : <b>Durée totale</b> : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	de 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+ 0.6 %</b> Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

#### Ligne du Prêt 4

#### Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

<b>Ligne du Prêt : 4</b> <b>Montant :</b>	PLUS foncier 382 089 euros
Si avec préfinancement : <b>Durée totale :</b> <b>-Durée de la phase de préfinancement:</b> <b>-Durée de la phase d'amortissement :</b> <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	de 3 à 24 mois 50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+ 0.6 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

**DIT QUE** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

#### **2016-09-105-DR/FIN – Admission en non-valeur – Budget principal**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**  
**Pour: 33**

**Le Conseil municipal,**

**ACCEPTE** d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état ci-dessus qui s'élève à 9 607,03 €.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal au chapitre 65, et que cette dépense sera mandatée à l'article 6541.

#### **2016-09-106-DVCS – SACEM – Contrat général de représentation**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin , Maire Adjoint

**Vote: 33**  
**Pour: 33**

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat pour cette année et les suivantes.

#### **2016-09-107-DVCS – Convention entre la Ville et le Lycée Professionnel Ambroise Croizat pour une mise à disposition réciproque des installations sportives**

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire Adjoint

*M. le Maire souligne que cette convention prévoit les créneaux d'utilisation des installations sportives du lycée professionnel et rajoute que cela va donner satisfaction à plusieurs associations*

tarnosiennes.

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention entre la commune de Tarnos, le Lycée Professionnel Ambroise Croizat et la Région Nouvelle Aquitaine afin de définir les modalités d'utilisation réciproque des installations sportives de chaque partie pour l'année scolaire 2016/2017.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**2016-09-108-DEEJ – Avenant annuel à la convention de partenariat Safran Helicopter Engines / Commune de Tarnos**

Sur le rapport présenté par Madame Baulon , Maire Adjointe

*M. le Maire souligne que cette délibération fait écho à ses propos concernant la volonté de Turbomeca de rester sur Tarnos. Il qualifie la collaboration avec Turbomeca pour cette crèche de relation « gagnant / gagnant » et rajoute que c'est une belle réussite malgré les doutes que certains ont pu exprimer.*

*Mme Baulon indique que 11 enfants d'employés de Turbomeca sont accueillis à la crèche St Exupéry et 80 enfants sur les 3 structures.*

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**PREND ACTE** des bilans financiers 2015 (réalisé) et 2016 (prévisionnel) de la structure multi-accueil Antoine de Saint-Exupéry

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention y afférant

**2016-09-109-DEEJ – Subvention aux coopératives scolaires dans le cadre des voyages scolaires**

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire Adjointe

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** d'attribuer aux coopératives scolaires des écoles concernées, une subvention pour leurs voyages scolaires à hauteur des sommes suivantes :

- École Jean Mouchet 1 392,00 euros
- École élémentaire Jean Jaurès 2 256,00 euros
- École Daniel Poueymidou 1 152,00 euros
- École Félix Concaret 1 248,00 euros

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont prévus au budget 2016.

**2016-09-110-DAP – Accessibilité des arrêts de bus du réseau Chronoplus –  
Demande de participation financière auprès du Syndicat des Transports de  
l'Agglomération Côte Basque Adour (STACBA)**

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire Adjoint

*Mme Delavenne souligne que la mise en accessibilité de 4 arrêts de bus est déjà un bon commencement. Concernant la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, elle rajoute qu'elle n'a pas souvenir qu'elle ait été réunie depuis le début du mandat.*

*M. le Maire indique qu'en matière d'accessibilité, les choses sont faites dans le bon ordre en s'engageant dans ce type d'actions qui vont améliorer l'accessibilité.  
Concernant les documents demandés pour l'ensemble des bâtiments publics, ils seront transmis dans les délais au représentant de l'Etat pour une finalisation d'ici 2021.*

*Mme Delavenne demande si la commission communale sera réunie.*

*M. le Maire confirme que l'Agenda d'Accessibilité Programmée fera l'objet d'une prochaine réunion de cette commission.*

*M. Perret explique que des rencontres fréquentes ont lieu avec les délégués de la Résidence Tarnos Océan et un ergothérapeute afin d'évaluer les tracés que les résidents pourront emprunter en Centre-Ville.*

*Il rajoute que, dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de Espaces publics (PAVE), 10 000 € de travaux sont inscrits au budget afin d'aménager ces nouveaux tracés destinés aux personnes à mobilité réduite.*

*Mme Delavenne rajoute qu'il existe aussi d'autres handicaps.*

*M. le Maire indique que, dans le cadre de cet agenda, les autres handicaps sont pris en compte.*

*Mme Faure demande si la subvention pourrait être perçue avant la fin de l'année 2016.*

*M. le Maire indique que c'est l'objectif.*

*M. Lapébie explique qu'il existe une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.*

*Mme Delavenne confirme qu'il existe aussi une commission communale.*

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**SOLLICITE** une participation financière du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour, correspondant à 25 % du montant estimatif des travaux, soit 12 500 euros, pour les travaux de mise en accessibilité des quatre arrêts bus suivants du réseau Chronoplus :

- arrêt Métro Plage (terminus ligne 16)

- arrêts Castillon Barbier (x2 ligne 16)
- arrêt La Plaine (terminus ligne 7)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents y afférant.

**2016-09-111-DAP – Voie de contournement de la zone industrialo-portuaire de Tarnos**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*Mme Delavenne lit la déclaration suivante au nom du groupe Tarnos pour tous :*



Conseil municipal du 15 septembre 2016

**Monsieur le Maire, Chers collègues**

**Convention de financement pour la réalisation de la voie de contournement de la zone industrialo-portuaire de Tarnos**

Nous allons voter bien sûr cette convention. Je veux le souligner, c'est une opportunité presque exceptionnelle pour la commune de Tarnos qui ne sera appelée que pour un peu moins de 11% du montant des travaux. Il s'agit de sécuriser et de fluidifier le trafic sur une voirie nouvelle permettant d'accéder à la plage de la digue en contournant la zone industrielle et portuaire porteuse de risques éventuels.

Je veux rappeler que cette convention associe l'Etat et la Région. Dans le cadre du contrat de plan, ces deux partenaires vont financer près de 60% du montant des travaux estimés à 6,7 M€.

La Région, qui n'a plus vocation à intervenir sur de la voirie, est très impliquée dans ce dossier puisque la gestion du port relève de sa compétence et que tout le monde a intérêt à sécuriser le site industriel. Le département des Landes est très impliqué aussi. Il financera 20% des travaux et assurera la maîtrise d'ouvrage. Et puis Monsieur le Maire, je dois vous rappeler, mais cela ne vous aura pas échappé, que la Communauté de communes du Seignanx, que vous maudissez tant par ailleurs, apparaît aussi comme cofinanceur de cette voie de contournement, à la même hauteur que la commune, soit 10,67% et 715 000 €. La convention est actée comme cela et c'est comme cela que nous la votons ce soir. Quand viendra le temps de la voter aussi à la Communauté de communes, Monsieur le Maire, quelle sera votre position ? Je vous pose cette question juste parce que vous semblez ne pas envisager que cette nouvelle voirie soit d'intérêt communautaire. Cela signifie t-il que vous seriez prêts à renégocier la convention dans un cadre financier différent de celui qui nous est présenté ce soir ? Seriez-vous prêt à vous priver de la part de la Communauté et à faire payer 715 000 euros supplémentaires par le contribuable tarnosien ? Je n'ose pas l'envisager mais j'attends votre réponse.

Marie-ange DELAVENNE – Gérard CLAVERIE

*M. le Maire demande à Mme Delavenne si elle a lu la convention de financement.*

*Mme Delavenne confirme que c'est le cas.*

*M. le Maire cite l'article 4.3 de la convention de financement relatif aux domanialités :  
« Conformément à la notice (...) de la Déclaration d'Utilité Publique du 25 juin 2015, l'ensemble de la voirie nouvelle sera classé dans le domaine public communal dès sa mise en service et après visite contradictoire. »*

*M. le Maire ne souhaite pas polémiquer et rajoute que ce projet de convention a été transmis à l'ensemble des acteurs qui se sont mis d'accord puisque le Département a invité la Ville à la voter. Il conclut en disant que si cette convention est proposée dans les mêmes termes en Conseil communautaire, les élus communautaires tarnosiens seront cohérents et la voteront.*

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention de financement pour la réalisation de la voie de contournement de la zone industrialo-portuaire de Tarnos,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

**PRÉCISE** que le versement de la part communale pourra être engagé conformément aux termes de l'article 4.2 de la présente convention.

**2016-09-112-DAP – Consultation sur le projet du site Natura 2000 FR 7200713, dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur l'évolution du périmètre du site Natura 2000 FR7200713 « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos », suivant le dossier de consultation de mai 2016, complété par la cartographie modifiée de juillet 2016.

**2016-09-113-DAP – Convention avec M. Deysine pour la réalisation de travaux sur les parcelles AD 698 et 1453**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention avec Monsieur DEYSINE fixant les modalités de réalisation techniques et financières pour la construction d'une paroi clouée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inclus dans le budget.

**2016-09-114-DGS – Constitution d'une servitude de passage au profit de la société ENEDIS**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentique relatif à la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section AT 788 ainsi que l'ensemble des documents afférents.

**2016-09-115-DR/ARCH – Convention pour la gestion des archives du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Tarnos-Boucau-Ondres-St Martin de Seignanx**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** les termes du projet de convention relative à la gestion des archives du SIAEP , qui sera signée entre la commune de Tarnos et le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Tarnos- Boucau- Ondres- Saint Martin de Seignanx

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

**2016-09-116-DR/AG – Convention relative à la transmission des données d'état civil**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la signature d'une convention avec l'INSEE pour la transmission dématérialisée des données électorales et d'état civil

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférant

## **2016-09-117-DR/CPA – Lancement du marché Assurances**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

### **Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché d'assurances et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces correspondantes, ainsi que les modifications de marchés éventuelles.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

## **2016-09-118-DR/CPA – Application partielle de pénalités de retard dans le cadre du marché d'acquisition d'une balayeuse**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*M. Perret indique que, suite à une nouvelle négociation avec l'entreprise Arrieta, le texte de la délibération a été modifié depuis l'envoi des dossiers et que les élus disposent d'une nouvelle version sur les tables.*

**Vote: 33**

Pour: 33

### **Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à arrêter le nombre de jours de retard à 152 jours correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016, les mois de juin et juillet n'entrant pas dans la base de calcul,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer 50 % du montant total des pénalités au regard de l'article 14.1 du CCAG FCS, soit 14 956,88 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ajouter à ce montant les frais de maintien en bon état de l'actuelle balayeuse, soit 1 983,28 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer comme pénalités totales la somme de 16 940,16 € au regard du retard des délais de livraison de la balayeuse,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de ces pénalités

**2016-09-119-DR/RH – Convention d'adhésion au service social du Centre de Gestion des Landes**

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire Adjointe

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social par le Centre de Gestion des Landes dans le cadre de son service social.

**2016-09-120-DR/RH – Convention d'adhésion au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) 2016-2018**

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire Adjointe

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du SIMEPH pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 avec le Centre de Gestion des Landes.

**2016-09-121-DR/RH – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif des CUI CAE pour l'année 2016/2017 :

- service nettoyage des locaux de la DEEJ
- service logistique de la DVCS

**PRECISE** que ces contrats sont prévus pour une durée de 12 mois

**DIT** que le suivi du recrutement et l'accompagnement des personnes recrutées seront réalisés conjointement et en collaboration avec le PLIE de TARNOS.

**INDIQUE** que la durée de ces deux CAE est fixée à 20 heures par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2016 au chapitre prévu à cet effet.

## 2016-09-122-DR/RH – Création de poste – Modification de temps de travail

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 33**

Pour: 33

**Le Conseil municipal,**

**Création de postes :**

**DECIDE** de créer **3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet** afin de permettre la stagiairisation des trois agents à l'issue de leur contrat d'emploi d'avenir au sein des services municipaux. Ces postes seront pourvus au sein des services Espaces verts – DAP (1 poste) et Petite Enfance – DEEJ (2 postes).

**DECIDE** de créer **1 poste d'agent de maîtrise à temps complet** dans le cadre du recrutement à venir de chef de cuisine

**Modification temps de travail :**

**DECIDE** de procéder à l'**augmentation de temps de travail de deux postes d'agents titulaires – adjoint technique de 2ème classe** (service entretien des locaux – restaurants scolaires DEEJ). Ces modifications correspondent à un transfert d'heures d'un poste non permanent ainsi qu'à la formalisation d'heures complémentaires expérimentées sur l'année précédente (renfort nettoyage des locaux – transport scolaire...).

Grade	Poste actuel	Poste avec augmentation temps de travail
Adjoint technique 2ème cl	19h30	<b>22h00 - TNC</b>
Adjoint technique 2ème cl	26h00	<b>35h00 – TC (affiliation CNRACL)</b>

**ADOPTE** la modification du tableau des emplois 2016 ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2016 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

## 2016-09-123-CAB – Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Seignanx pour l'année 2015

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

*M. Gonzales lit la déclaration suivante :*

**Conseil municipal**  
Christian GONZALES

Chers collègues,

Comme nous l'a rappelé notre collègue Isabelle Nogaro, cela faisait des années que la Communauté de communes du Seignanx se refusait de produire un rapport d'activités, et ce au plus grand mépris de la loi.

Aussi, aujourd'hui, sachons apprécier l'aboutissement de nos demandes répétées.

Toutefois, ce document s'apparente à un simple outil de communication avec son papier glacé, ses illustrations, ses articles bien aérés et sa très faible pagination. Celui-ci manque cruellement d'éléments de bilan précis. Il ne peut donc satisfaire les décideurs publics que nous sommes.

La transparence aurait voulu, comme nous l'avions fait remarquer lors du précédent conseil communautaire, que soit indiquée l'utilisation des crédits engagés par la Communauté de communes dans chaque commune. Cela nous aurait, entre-autre, sûrement permis de juger du bien fondé des propos du Président de la Communauté de Communes Eric Guilloteau, tenus le 12 juillet dans Sud-Ouest, par lesquels il affirmait - je cite – que « Tarnos n'amène que 47 % des recettes fiscales de la Communauté de communes ». Comment porter crédit un tel chiffre fantaisiste, alors que la plupart des entreprises se situent sur le territoire tarnosien et que près de 50 % de la population du Seignanx est tarnosienne ? Il affirmait aussi - je cite encore - que « c'est sur Tarnos que se font les principaux investissements » et d'ajouter : « C'est à son territoire que l'on consacre la moitié des dépenses de fonctionnement ».

Le document ne comporte que peu de données financières, à l'exception du compte administratif et de quelques chiffres dilués dans le texte. Étrangement, les quelques précisions ne concernent que la commune de Tarnos. Ainsi, sur les deux pages intitulées « Développement économique », on affirme que la Communauté de communes a cofinancé en 2015 le Pôle Territorial de Coopération Économique à hauteur de 750 000 euros, alors que ce co-financement était bien antérieur. Pour les voiries, il est indiqué que 5 aménagements ont été réalisés : 2 à Tarnos, 2 à Ondres et un à Saint-Martin-de-Seignanx représentant 1,88 million d'euros, dont 385 000 euros de participation des communes concernés, sans plus de précisions. De loin, les deux projets tarnosiens n'ont pas été les plus coûteux et la participation de la ville de 50 %. Pourtant, bizarrement, ce sont ces deux réalisations qui illustrent l'article. Permettez de prendre encore un exemple pour illustrer l'ambiguïté volontairement entretenu dans le document : dans le chapitre habitat et logement, il aurait été heureux de connaître la participation communautaire pour la réalisation d'un logement social - de 3 000 euros, en fait - au lieu de nous présenter sur une pleine page des photos et autre esquisse d'opérations, tel le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarnos dont les travaux viennent à peine de commencer, qui laissent à penser que le maître d'œuvre n'est autre que la Communauté de communes, alors qu'en fait il n'en est rien, à l'exception de l'hôtel social, situé à Saint-Martin-de-Seignanx.

Malgré tous les artifices employés, le document ne parvient pas à convaincre, ne pouvant, en définitive, dissimuler la faible activité de la Communauté de communes.

Mais, comment pourrait-il en être autrement pour une intercommunalité au périmètre si étriqué ? Hélas pour les habitants du Seignanx, cette évidente réalité, Madame Delavenne et son mentor le Président de la communauté de communes ne la perçoivent toujours pas, bien trop arc-boutés sur leur conservatisme identitaire des plus ridicule. Dans une déconnexion complète avec la vie quotidienne de l'immense majorité des habitants du territoire, ils martèlent en cœur que le Seignanx est un bassin de vie.

Un bassin de vie (néologisme administratif créé en 2003 sous la plume de rédacteurs de la DATAR et de l'INSEE) est la « plus petite maille territoriale » française, à l'autonomie plus ou moins marquée, où s'organise la vie quotidienne des habitants. C'est un « territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services ». Sa délimitation se base sur le flux migratoire quotidien de la population ; en ce sens le bassin de vie peut être rapproché de l'aire urbaine. À la différence du bassin d'emploi, le bassin de vie prend en compte « la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale) » de la ville principale. Un bassin de vie peut donc être considéré comme l'espace délimité par l'aire d'influence d'une ville.

Pour ce qui concerne la majorité municipale, à l'image de l'immense majorité de la population, nous sommes convaincus de l'évidence : le Seignanx n'a en rien les caractéristiques d'un bassin de vie.

Pour assurer le développement de son chimérique bassin de vie, le Président de la Communauté de communes nous décrit l'année 2015 comme une année essentielle. Celle qui « a conforté le périmètre historiques des 8 communes », écrit-il. Pour ce faire, l'instauration de la taxe des ordures ménagères est à ces yeux essentielle. Nos concitoyens, qui commencent durement à ressentir les effets de cette exorbitante taxation, apprécieront !

La faiblesse du bilan d'activités, auquel il convient d'ajouter l'inepte PLUI, rejeté certes par Tarnos mais aussi par le Scot, le Stacba, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, sans parler du projet des Allées Shopping, dont la réalisation paraît de plus en plus compromise, prouvent, s'il en était encore besoin, que la Communauté de communes du Seignanx n'a plus aucun avenir. D'ailleurs, vous l'aurez noté ces jours-ci, dans la majorité communautaire certains l'ont désormais compris et ne se privent pas de l'exprimer par voie de presse, plaidant désormais pour une nouvelle intercommunalité regroupant le Grand Dax, Macs et le Seignanx...

Pour terminer mon propos, permettez-moi d'interroger Madame la 7<sup>e</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes : vous qui estimez que le taux d'absentéisme de 5,3 % du personnel à la commune de Tarnos, je vous cite : « résulte de conditions de travail délétères », comment expliquez-vous un taux absentéisme 50 % supérieur - à 7,3 % - à la Communauté de communes, chiffre cité dans le document ?

*Mme Delavenne souligne que M. Gonzales l'a beaucoup fait rire en parlant de mentor. Elle explique qu'elle participe à ce Conseil en tant que conseillère municipale et lui demande de la considérer en tant que telle.*

*Elle rajoute que s'il y a des questions à poser, il peut le faire en Conseil communautaire et que dans cette enceinte elle ne pose pas, pour sa part, des questions à M. le Conseiller départemental et notamment comment il fait pour gérer sa responsabilité dans un département qu'il veut quitter pour en rejoindre un autre.*

*M. le Maire demande à Mme Delavenne si elle l'a déjà entendu dire qu'il voulait changer de département.*

*Mme Delavenne rappelle le souhait de changer d'intercommunalité.*

*M. le Maire prend l'exemple d'Aire-sur-Adour qui n'a pas intégré le Gers en changeant d'intercommunalité et que cette intercommunalité est, à la fois, à cheval sur 2 départements et 2 nouvelles régions.*

**Le Conseil municipal,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités de la Communauté de communes du Seignanx pour l'année 2015

**QUESTIONS DIVERSES :**

• *M. le Maire indique que les rapports d'activités 2015 du SYDEC, du SITCOM et du SIAEP sont disponibles à la Direction Générale des Services.  
Il informe les élus qu'une présentation du rapport du SIAEP se fera lors d'un prochain Conseil municipal.*

• *M. Lapébie rappelle que dans le cadre des Journées du Patrimoine, une journée autour de la culture agricole est organisée à la Médiathèque le samedi 17 septembre et qu'à cette occasion la grainothèque sera inaugurée.*

• *Mme Faure demande si, dans le cadre du programme de formation des élus, des formations sont prévues au sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).*

*M. le Maire l'invite à consulter les offres des différents organismes de formation agréés et rappelle qu'une enveloppe de 10 000 € est prévue au budget pour ces formations.  
Il insiste sur le fait qu'il est très instructif de compléter ses connaissances par le biais de ces formations*

*M. le Maire lève la séance à 21h45*

Tarnos, le 26 septembre 2016

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ

